

# FUTURS ÉTUDIANTS 2<sup>ème</sup> ANNÉE MÉDECINE

(FGSM2)

2018/2019

## STAGE EN SOINS INFIRMIERS

### ATTESTATION RESPONSABILITÉ CIVILE

Les étudiants **devront souscrire** une

#### ATTESTATION RESPONSABILITÉ CIVILE

pour la durée du STAGE INFIRMIER qui doit se dérouler du LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018 AU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 inclus.

VOUS POUVEZ VOUS PROCURER CETTE ATTESTATION :

- soit **auprès de votre assurance ou celle de vos Parents**, il faut nous fournir une **ATTESTATION PROFESSIONNELLE** qui vous couvre durant la durée du stage en soins infirmiers, en établissement médical.

- soit auprès d'une assurance spécifique (exemples : M.A.C.S.F, assureur des professionnels de la santé et partenaire de votre cérémonie de remise de diplômes, ou LA MEDICALE DE FRANCE )

**LES ÉTUDIANTS DEVRONT OBLIGATOIREMENT, LE JOUR DE LEUR INSCRIPTION AU SEIN DE LA FACULTÉ, RAPPORTER CE DOCUMENT.**